

MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Grenoble, le 17 septembre 2009

Les Inspecteurs d'académie,
Inspecteurs pédagogiques régionaux de Lettres

à

Mesdames et Messieurs les professeurs de Lettres
s/c
Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement

Collège
des
Inspecteurs d'académie
Inspecteurs pédagogiques
régionaux
(CIPR)

Groupe
des Lettres

Réf N°2009-67

Affaire suivie par
Mireille LAURENT
IA-IPR de Lettres

Téléphone
04 76 74 70 65

Télécopie
04 76 74 70 55

Mél :
mireille.laurent
@ac-grenoble.fr

7, place Bir-Hakeim
BP 1065 - 38021
Grenoble cedex

Objet : Lettre de rentrée 2009-2010

Chères collègues, chers collègues,

L'année scolaire débute, et nous espérons pour chacun d'entre vous qu'elle se présente sous les meilleurs auspices. Nous souhaitons la bienvenue dans l'académie à tous les nouveaux collègues.

Nous tenons tout d'abord à vous remercier pour votre investissement professionnel dont les fruits se lisent dans les très bons résultats de l'académie de Grenoble (toujours dans le groupe de tête en ce qui concerne le baccalauréat général, et au-dessus de la moyenne nationale pour tous les autres examens). Soyez-en vivement félicités.

Nous sommes heureux aussi que les épreuves de l'EAF aient pu se dérouler grâce à vous dans des conditions bien plus satisfaisantes que les années précédentes.

L'équipe d'inspection de Lettres de l'Académie de Grenoble connaît cette année peu de modifications, même si elle est de plus en plus sollicitée par des charges académiques. Yaël BRISWALTER reste Conseiller TICE de Monsieur le Recteur, Simone LOPEZ est depuis octobre 2008 Déléguée académique aux actions de formation, et Guy CHERQUI devient à cette rentrée Délégué académique à l'action culturelle.

C'est pourquoi les cinq inspecteurs sont secondés par trois chargés de mission d'aide à l'inspection à temps complet, Daniel BACHELET, professeur agrégé au collège Les Pierres Plantes à Montalieu-Vercieu, Gaétan GRATET, professeur agrégé au Lycée Aristide Bergès de Seyssinet-Pariset et Philippe OLIVIER, professeur agrégé au collège Louis Mauberret à La Mure, qui reste l'Interlocuteur Académique pour les Technologies de l'information et de la communication (IANTE).

En outre deux collègues de Haute-Savoie complètent l'équipe d'inspection, dans ce département très fourni en établissements de second degré : il s'agit de Philippe BASTARD-ROSSET, professeur agrégé au lycée Berthollet (Annecy), et Damien MERCIER, professeur agrégé au lycée Madame de Staël (Saint-Julien en Genevois).

Le site académique Lettres (<http://www.ac-grenoble.fr/lettres/>) est administré par Jacques Bazin, professeur au Lycée Louis Armand à Chambéry.

Les autres chargés de mission nous aident dans les dossiers importants de l'académie :

- **Les Programmes Personnalisés de Réussite Educative**

Hélène SAVIN (Professeur au collège Moucherotte, de Claix) pour Grenoble et Isère
Claude LE MANCHEC (Professeur au collège Pierre et Marie Curie à Montmélian) pour Savoie et Haute Savoie
Anne FRAIMBAULT (Professeur au lycée Camille Vernet, Valence) pour Drôme et Ardèche

- **Les enseignements de Français Langue Seconde**

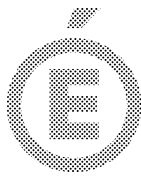
Marie-Louise FUCHS, professeur agrégée au collège Edmond Rostand (73 - La Ravoire) pour le nord de l'académie
Martine PICARD, professeur au collège des deux Vallées (Le Cheylard -Ardèche) pour le sud de l'académie

- **Histoire des Arts**

Serge VINCENT, professeur au lycée Baudelaire (Cran Gevrier)
Catherine MONIEZ, professeur au collège Jean Macé (Portes-les-Valence)

I - Organisation générale

Vos inspecteurs de référence :



2/9

Drôme Ardèche provençales : Michel Gomez, Daniel Bachelet
Ardèche méridionale : Michel Gomez, Philippe Olivier, Mireille Laurent
Valentinois : Michel Gomez, Philippe Olivier, Guy Cherqui (pour Clg et lyc. Camille Vernet et les langues anciennes)
Drôme-Ardèche Nord : Simone Lopez, Philippe Olivier, Daniel Bachelet
Romans Bourg de Péage : Guy Cherqui, Philippe Olivier, Daniel Bachelet
Isère nord & Isère centre : Yael Briswalter, Gaétan Gratet, Philippe Olivier, Daniel Bachelet
Isère rhodanienne : Simone Lopez, Philippe Olivier, Daniel Bachelet
Alpes Isère : Guy Cherqui, Gaétan Gratet
Agglomération grenobloise : tous
Grésivaudan : Mireille Laurent, Gaétan Gratet
Chambéry : Guy Cherqui, Gaetan Gratet
Albertville : Mireille Laurent, Guy Cherqui
Maurienne : Yaël Briswalter
Thonon : Guy Cherqui, Gaetan Gratet
Annecy : Mireille Laurent, Yaël Briswalter, Guy Cherqui
Annemasse : Guy Cherqui, Mireille Laurent
Cluses : Yaël Briswalter, Guy Cherqui

Nous vous rappelons que les courriers destinés à l'inspection peuvent nous être envoyés directement. Toutes les adresses sont sur le modèle :

prénom.nom@ac-grenoble.fr

a) enseignements spécifiques :

- **Lettres classiques** : Guy Cherqui, Mireille Laurent, Daniel Bachelet
- **Cinéma-audiovisuel et Histoire des Arts**: Michel Gomez
- **Théâtre-expression dramatique** : Guy Cherqui
- **ENAF-FLS** : Guy Cherqui (responsable du CASNAV)

b) listes de diffusion-discussion

La circulaire envoyée l'an dernier par monsieur le Recteur invite les enseignants à utiliser l'adresse académique. Chaque enseignant dispose d'une boîte professionnelle pour correspondre avec l'institution et avec ses pairs.

L'adresse professeurs.lettres@listes.ac-grenoble.fr permet :

- la diffusion immédiate d'informations intéressant l'académie à tous les abonnés à la liste
- l'échange d'informations et de ressources entre tous les abonnés
- l'émergence d'un travail « collaboratif »

Attention

1) Les courriers privés et spécifiques pour l'inspection doivent être envoyés soit par lettre, soit aux adresses électroniques personnelles des inspecteurs.

2) Si vous désirez répondre de manière privée et directement au message d'un abonné arrivé par l'intermédiaire de la liste, veillez à ne pas cliquer simplement sur le bouton « répondre » de votre gestionnaire de méls car vous enverriez votre réponse à l'ensemble de la liste. Il faut dans ce cas — si vous ne voulez pas que votre message soit lu par tous les abonnés — envoyer le message à l'adresse électronique personnelle de votre destinataire.

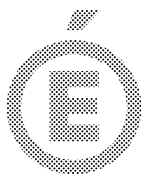
c) Formation continue 2009-2010

Cette année encore, dans le cadre de la DAAF, (Délégation Académique aux Actions de Formation), nous vous avons proposé un plan spécifique de formation pour les Lettres. Vous vous êtes peut-être inscrit par voie informatique avant le 12 septembre 2009.

Outre les formations individuelles prévues dans les pages Lettres, vous pouvez aussi vous intéresser à d'autres rubriques du Plan Académique de Formation Institutionnel (PAFI), par exemple l'« Action culturelle », l'« Education à l'image », la « Maîtrise de la langue », l'« Ouverture à l'international », les « TICE », l'« Interdisciplinarité ». Des Journées De l'Inspection « Histoire des Arts » seront organisées et, dans la perspective du socle, des JDI « maîtrise de la langue » et « culture scientifique ». Notez aussi que le CRDP organise tout au long de l'année des formations, des conférences, des journées professionnelles, dans des domaines variés et, en particulier, en matière d'incitation à la lecture.

Sachez également qu'une équipe d'établissement (ou un regroupement d'équipes dans un bassin) peut toujours demander une formation spécifique (par exemple sur les PPRE) via le chef d'établissement (inscription possible jusqu'au **14 octobre**).

Votre interlocuteur pour la commission spécifique des Lettres et la commission « éducation à l'image » est Michel GOMEZ. Pour toute autre question concernant la formation dans son ensemble, vous pouvez vous adresser à la DAAF (ce.daaf@ac-grenoble.fr).



3/9

d) Les certifications complémentaires

Les professeurs titulaires ou stagiaires peuvent donner à leur CAPES ou à leur Agrégation une valence complémentaire dans les domaines suivants (Cf. *B.O. n°39 du 28 octobre 2004*) :

- Arts : options Théâtre/Danse/Cinéma et Audiovisuel/Histoire de l'Art
- Français Langue Seconde
- Enseignement en langue étrangère d'une discipline non linguistique (pour les sections européennes)

La certification est une épreuve orale organisée annuellement dans l'académie, prenant appui sur un dossier préalable, que le professeur présente devant un jury composé d'inspecteurs, d'universitaires, d'enseignants spécialisés. Les inscriptions ont lieu en mars de l'année en cours pour des épreuves prévues en juin ou septembre-octobre. Ces certifications sont prises en compte pour les mutations sur postes spécifiques (essentiellement option arts : histoire de l'art, cinéma audiovisuel, théâtre-expression dramatique, option Français Langue Seconde second degré).

Nous attirons plus particulièrement l'attention des TZR (titulaires sur zone de remplacement) sur l'importance de ce dispositif afin qu'ils puissent intervenir dans ces domaines spécifiques.

II - À propos de la lecture et de l'écriture

« Il n'est de science que du général », écrivait Aristote. Ce principe, jamais contesté, est aux antipodes de ce qui fonde la littérature, qui, en tant qu'art, ne ressortit qu'au particulier. Si la critique universitaire moderne a cherché depuis les années soixante à définir les grandes caractéristiques des genres, c'est toujours pour conclure que l'originalité d'une œuvre échappe à tout effort de classification. L'approche scolaire des œuvres et des textes doit donc d'abord faire percevoir leur singularité, et pour cela privilégier la démarche inductive, c'est-à-dire partir de la lecture personnelle des élèves pour les conduire progressivement à une lecture plus riche et plus complexe. La première heure d'une séquence doit aller droit au but : faire percevoir la beauté d'une poésie, le comique d'une scène de théâtre, le suspense d'un roman policier. Les mises au point générales ne sont pas à exclure en elles-mêmes, mais elles seront mieux accueillies dans un second temps, quand il s'agira, pour conclure la séquence, d'analyser les raisons de l'intérêt suscité par les œuvres.

La même remarque vaut pour les travaux d'écriture des élèves : chaque travail d'écriture est une œuvre singulière, qui confronte son auteur à des questions singulières. La méthode qui le sous-tend est habituellement connue des élèves, mais cette connaissance, toute théorique, ne suffit pas : ce qui importe surtout, c'est la mise en pratique fréquente et régulière. Beaucoup de pédagogues ont observé que rien ne sert d'expliquer longuement la méthode à suivre tant que l'élève n'est pas parvenu à surmonter les difficultés propres à tel ou tel sujet. Un compte rendu de devoir ne sera donc pas efficace s'il se contente d'accumuler les injonctions (« vous devez écrire correctement », « votre devoir doit être cohérent » etc.) ; il vaut mieux limiter ces remarques générales et garder du temps pour faire travailler un point précis, ou récrire une partie du texte. La reformulation est également un exercice profitable à tous les niveaux du système éducatif. Il vaut mieux récrire qu'appliquer des conseils de méthode que l'on ne comprend pas toujours. Compréhension et expression vont de pair, comme le disait d'ailleurs il y a bien longtemps le cher Boileau (« Ce qui se conçoit bien... »). N'abusons donc pas des cours de méthodologie, qui rassurent élèves, parents et enseignants, mais dont l'efficacité n'est pas encore prouvée. Entrons dans les textes, les problèmes, la réflexion. Ce sera sûrement de plus grand profit.

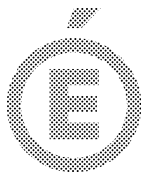
III – Le collège

Mise en œuvre des nouveaux programmes en classe de sixième

Les nouveaux programmes de sixième entrent en vigueur dès cette année. Les journées de l'inspection (JDI) auxquelles a participé un représentant de chaque collège ont permis d'initier une réflexion constructive au sein des équipes. Par certains aspects, ces *Instructions Officielles* sont novatrices, notamment avec l'arrivée de l'Histoire des Arts, et — dans une moindre mesure — avec l'incitation à utiliser les TICE au service de la pédagogie. Cependant ce nouveau cadre de référence s'inscrit pour l'essentiel dans la continuité des textes précédents. Le préambule qui souligne la volonté d'inscrire le *Socle commun de compétences et de connaissances* dans les pratiques de la classe de français réaffirme plusieurs principes.

Le **décloisonnement** : « L'organisation des programmes de français vise à [...] articuler les différents domaines de l'enseignement du français que sont l'étude de la langue, la lecture, l'expression écrite et orale. Cette articulation ou décloisonnement permet aux élèves de percevoir clairement ce qui relie la diversité des exercices qu'ils réalisent ». On met donc en exergue la « cohérence du travail » qui doit éviter « une dispersion qui serait contraire à l'efficacité des apprentissages et à l'unité de la discipline ». Dès lors le professeur doit — tout

comme il le faisait auparavant — veiller à lier étroitement entre eux les grands domaines de l'enseignement du français. À titre d'exemple, le début du programme de chaque niveau rappelle que « L'étude de la langue, indispensable en elle-même, se met au service de la pratique constante de la lecture et de l'expression écrite et orale ».



4/9

Le principe de **liberté pédagogique** permet aux enseignants de mettre en œuvre une progression adaptée aux besoins de leurs élèves. Ainsi la grammaire de phrase, privilégiée dans les programmes de sixième, ne suffit-elle pas toujours pour lire un texte. La notion de grammaire du discours peut éventuellement être abordée par anticipation pour éclairer une lecture ; de même, il peut s'avérer nécessaire de réviser un point étudié dans une année antérieure. En ce qui concerne le choix des œuvres, rappelons que « le programme rassemble des propositions parmi lesquelles le professeur est libre de faire des choix à l'intérieur des rubriques, selon le niveau de sa classe et son projet d'enseignement ».

Il faut également noter la place essentielle dévolue à **l'écriture** et à **la lecture** : elles doivent être au cœur de l'enseignement sous les formes les plus diverses possible (premières impressions de lecture, conclusion, écrits d'invention, concours d'écriture, lecture analytique et cursive, défi-lecture, etc.).

Nous souhaitons qu'une réflexion soit conduite dans les établissements sur **l'initiation à la littérature**. De nombreux titres permettent de trouver de nouveaux lecteurs ou d'en confirmer d'autres : ils présentent un univers familier ou un imaginaire qui *parlent* d'emblée aux élèves actuels. Pour autant, il est souhaitable de ne pas perdre de vue, parmi les critères de choix, les apports de la langue et de la construction du récit. Certains textes, souvent traduits, se prêtent bien peu à l'enrichissement du vocabulaire et de la réflexion des élèves. La simplification excessive des textes n'est pas un gage de progression pédagogique, pas plus d'ailleurs que la surcharge stylistique de certains titres du répertoire « classique » destinés traditionnellement à la jeunesse. Un équilibre est donc à trouver, dans le respect de la liberté pédagogique de chacun, entre des lectures littéraires d'ambition excessive susceptibles de décourager de jeunes esprits et des récits qui, pour être à *leur portée*, ne leur demanderont ni effort d'appropriation de la langue ni dépaysement intellectuel, au risque de les enfermer dans une appréhension minimale de leur univers quotidien.

Une réflexion serait aussi à mener sur la **pratique de l'oral** dans le cadre du cours dialogué. La densité de l'heure de cours, les contraintes des programmes font qu'on hésite souvent à exiger des élèves autre chose que de trop brèves réponses. L'oral a besoin d'être repensé et revalorisé, pour des raisons multiples (remotivation des élèves faibles à l'écrit, mise en cohérence avec une société qui fait une place considérable à l'oral comme à l'image).

Histoire des Arts

Comme annoncé au cours de nos Journées de l'Inspection, l'enseignement de l'Histoire des Arts se met en place cette année au Collège pour tous les niveaux. Par ailleurs il sera évalué de manière expérimentale en juin 2010 pour le DNB, avant de l'être de façon obligatoire en juin 2011.

Le préambule du *B.O. n°32 du 28 août 2008*, qui définit cet enseignement, en souligne l'ambition : « *L'enseignement de l'Histoire des Arts est un enseignement de culture partagée. Il concerne tous les élèves. Il est porté par tous les enseignants. Il convoque tous les arts.* »

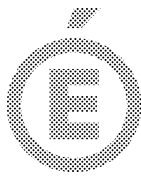
Trois points nécessiteront une attention particulière cette année :

- l'enseignement de l'Histoire des Arts est par définition transdisciplinaire. Il conviendra donc de préparer collégalement dans chaque établissement un projet d'enseignement (selon les modalités précisées dans le B.O. cité ci-dessus) permettant à chaque élève de rencontrer des œuvres et des créateurs dans plusieurs disciplines. La nôtre y trouvera naturellement toute sa place.
- Il est également construit en concertation étroite avec des partenaires culturels, en cohérence avec le volet artistique et culturel des projets d'établissement. C'est dire qu'il sera nécessairement élaboré en adéquation avec l'environnement du collège et son potentiel artistique.
- L'évaluation de l'Histoire des Arts est précisée dans le *B.O. n°31 du 27 août 2009* et dans une circulaire récente de la DGESCO envoyée dans tous les établissements. Elle prendra la forme d'un entretien oral de quinze minutes maximum, dont les modalités précises seront définies au sein de chaque établissement par l'équipe pédagogique, sous l'autorité du chef d'établissement.

Des journées de l'inspection dédiées à l'Histoire des Arts traiteront de ces questions. Vous trouverez toutes les aides nécessaires sur le site national Eduscol, ainsi que sur le site « Histoire des Arts » de l'académie. Vous pourrez également vous reporter avec profit aux nouveaux programmes de lettres publiés en août 2008, qui accordent une place significative à cet enseignement, et à la publication du SCEREN de juin 2009 (*Les dossiers de l'ingénierie éducative n°66*. « Des outils pour l'Histoire des Arts »).

Validation du socle commun

Le B2i collège



5/9

La situation en 2009-2010 reste identique à celle de l'année précédente mais il est déterminant que vous vous prépariez dès cette année à la validation du socle commun

L'objectif principal du B2i, dont la validation est obligatoire pour l'obtention du brevet des collèges, est d'attester le niveau acquis par les élèves dans la maîtrise des outils multimédias et de l'Internet, à l'issue de la classe de troisième. La validation de ce parcours de compétences doit être effectuée progressivement, dès la sixième, dans l'ensemble des disciplines. Au-delà des usages du traitement de texte et de la recherche documentaire, le professeur de français pourra s'intéresser aux items concernant notamment l'existence des lois relatives à la propriété intellectuelle. D'une manière générale, la validation du B2i en français et en langues anciennes doit reposer sur une répartition des compétences à valider entre les enseignants. Le professeur de lettres veillera ainsi à organiser ses progressions pédagogiques en tenant compte de la plus value que peuvent apporter les TIC. Les travaux d'écriture pourront, par exemple, tirer profit des outils présents dans tout traitement de texte (correction, dictionnaire et mise en page). Les modules présentés lors des dernières journées de l'inspection proposent précisément un usage raisonné des TICE qui permet la validation de certaines compétences du B2i, pilier 4 du socle commun.

<http://www.ac-grenoble.fr/disciplines/lettres/articles.php?lng=fr&pg=4685>

Vous trouverez également sur le site lettres de l'académie (<http://www.ac-grenoble.fr/disciplines/lettres>) un certain nombre d'expérimentations pédagogiques liées à des technologies familières aux élèves (diffusion pour baladeur, blog, etc.). Il semble plus que jamais nécessaire que le professeur de lettres accompagne ses élèves dans une réflexion d'ensemble sur ces pratiques.

Préparer la validation du socle commun en 2010-2011

En 2010-2011, il sera demandé aux enseignants de valider tous les piliers du socle commun de connaissances et de compétences, inscrit dans la Loi d'orientation de 2005. Nous vous invitons à réfléchir en conseil d'enseignement au mode de validation des compétences et à relire le socle pour y relever les items validables dans tous les piliers : il est bien évident que notre discipline n'est pas concernée seulement par le pilier 1 (maîtrise de la langue), et quelques items du pilier 5 (culture humaniste). Une deuxième étape consistera à rencontrer vos collègues d'autres disciplines pour décider d'un plan de validation pour l'ensemble de l'établissement.

Il s'agit de valider des compétences et donc de proposer à vos élèves des tâches complexes, mobilisant des connaissances et des capacités à intégrer dans votre projet pédagogique. En aucun cas vous ne devez faire des « leçons de socle » avec exercices à l'appui. C'est dans le cadre de votre enseignement ordinaire et quotidien que se pratiquera la pédagogie par compétences, dont vous connaissez les principes si vous vous intéressez aux PPRE et aux IDD. Vous pouvez vous aider du site EDUSCOL sur lequel vous trouverez les grilles de référence pour l'évaluation ainsi que des ressources très complètes et des pistes de réflexion fructueuses.

<http://eduscol.education.fr/D0231/evaluation-grillesDNB.pdf>

Comme pour le B2i, vous pouvez commencer à valider des items pour le palier 3 bien avant l'échéance, et donc **dès cette année en classe de quatrième**. Cela vous permettra de travailler dans la relative sérénité d'une classe sans examen final.

Entamer une réflexion collective sur le socle commun est indispensable. Cette question sera systématiquement abordée lors de nos visites dans les établissements. Nous rappelons que la division de la formation (DAAF) propose des stages d'établissement sur la validation des différents piliers.

PPRE

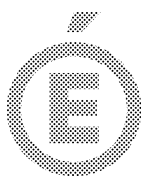
Le groupe académique « PPRE et compétences » met cette année à la disposition de tous un ensemble considérable d'outils d'évaluation et de remédiation, en raison de la suppression des évaluations nationales. Vous y trouverez, présentés par entrée disciplinaire, ou par entrée de compétences transversales, les outils nécessaires pour établir un diagnostic affiné des difficultés rencontrées par les élèves. Mais bien au-delà, ces outils vous permettront de construire des remédiations graduées, exploitables pour un public beaucoup plus large.

Vous trouverez également sur le site académique PPRE une proposition d'évaluation pour les élèves susceptibles de suivre un PPRE en cinquième. La fiche technique de chargement de ces outils a été envoyée dans tous les établissements, accompagnant une lettre du Recteur.

Nous vous rappelons la possibilité de demander pour un établissement ou un groupe d'établissements un stage de formation pluridisciplinaire PPRE, dans le cadre des formations prévues au Plan Académique de Formation.

Diplôme National du Brevet

Le *B.O. n°31 du 27 août 2009* précise les modalités d'attribution du Diplôme National du Brevet (DNB). Elles rappellent que le niveau A2 en langue vivante ainsi que le brevet informatique et internet (B2I) sont indispensables pour l'obtention du diplôme depuis 2007 (Cf. *B.O. n°22 du 7 juin 2007*). Quant à l'oral d'Histoire des Arts (voir le paragraphe consacré à ce sujet), il fera l'objet d'une expérimentation au titre de l'enseignement optionnel en 2010, avant de devenir obligatoire en 2011. C'est pour les enseignants de lettres l'occasion d'évaluer dès cette année des compétences transversales, qui seront plus largement prises en compte pour la session 2011.



6/9

Classe partagée

Nous avons plusieurs fois constaté avec surprise, au cours de nos visites dans les établissements, que, dans certaines classes, l'enseignement du français était confié à deux enseignants ; cette pratique de la classe partagée, qui dans certaines disciplines est tolérée, sans être approuvée, parce que les contenus à enseigner peuvent être dissociés (géométrie et algèbre par exemple), est, en ce qui concerne le français, une aberration pédagogique, que rien ne saurait justifier. Les nouveaux programmes réaffirment fortement le principe du décloisonnement, et par conséquent celui du travail en séquence : de tels principes excluent qu'une même classe ait deux enseignants. Si un professeur de français se trouve dans ce cas de figure, nous lui demandons de nous alerter rapidement. Les autorités académiques au plus haut niveau désapprouvent ces pratiques mises en place le plus souvent pour de très mauvaises raisons.

Nouveaux programmes de langues et cultures de l'Antiquité au collège.

Ces nouveaux programmes, publiés dans le bulletin officiel n° 31 du 27 août 2009, sont en cohérence avec le socle commun et l'introduction dans les classes de l'enseignement de l'Histoire des Arts. Ils entreront en vigueur à partir de la rentrée 2010 en classe de cinquième, puis les années suivantes en classe de quatrième et de troisième.

Les textes

Comme en français, l'objectif clairement défini de cet enseignement est de permettre à chaque élève, à la sortie du collège, de lire et comprendre de manière autonome un texte authentique simple.

Le professeur étudiera ces textes sous forme de groupements, de lecture d'extraits ou d'œuvres intégrales. Trois thèmes (histoire et vie de la cité, vie privée et vie publique, représentation du monde) devront chaque année être abordés au cours de cinq séquences au moins, suivant une progression chronologique de la cinquième à la troisième (de la royauté à l'empire et même au-delà). Le programme offre, à titre d'exemples, une liste non limitative de textes. Le professeur veillera à en organiser l'étude en fonction d'un projet de lecture bien identifié ; on n'hésitera pas à proposer des textes de l'antiquité tardive, du Moyen Âge ou de la Renaissance, en classe de troisième surtout, pour montrer la vitalité des langues latine et grecque au cours des siècles.

Les approches seront aussi diversifiées que possible, lecture cursive d'un texte long, lecture analytique d'un extrait plus court, de même que leur mode de présentation : textes appareillés, avec traduction ou non, avec mise en relief, ou non, des articulations syntaxiques. La lecture orale des textes antiques peut éclairer, également, une construction de phrase ou un procédé stylistique.

La traduction, une « activité fondamentale du cours de latin et de grec », est pratiquée de façon progressive et régulière. Sans dramatiser, il faut habituer les élèves à suivre le mouvement de la phrase, et ne jamais plaquer l'ordre français des mots sur la phrase latine ou grecque.

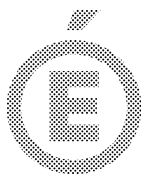
L'apprentissage de la langue

L'apprentissage de la morphologie et de la syntaxe se fait toujours en relation avec les textes étudiés, certains faits de langue étant simplement observés, d'autres faisant l'objet d'une appropriation immédiate ; à l'aide des tableaux des programmes, il importe de montrer que les remarques faites au fil des textes s'organisent en un système cohérent. Le professeur s'assure de la maîtrise de ces savoirs grammaticaux en français et, le cas échéant, en consolide les fondements.

Le lexique fait, de la même façon, l'objet d'un apprentissage méthodique ; les quelque 800 mots latins appris en fin de collège (300 en grec en troisième) sont découverts en contexte, les mots-outils pouvant être étudiés d'une manière plus systématique.

Cultures de l'Antiquité et Histoire des Arts

Enfin, ces nouveaux programmes donnent à l'enseignement des langues anciennes toute la part qui leur revient dans l'enseignement de l'Histoire des Arts (*B.O. n°32 du 28 août 2008*) : l'art antique, une des principales sources d'inspiration de l'art occidental, facilite l'acquisition de repères esthétiques et historiques ; le cours de latin ou de grec est un lieu de rencontre privilégié avec ses œuvres ; le recours à l'informatique constitue alors une aide précieuse.



Langues anciennes et informatique

Les programmes insistent sur l'intérêt particulier du recours aux TICE pour la recherche de documents, de textes, pour la validation de compétences du B2i, pour la fréquentation, avec les élèves, de sites consacrés aux langues anciennes : le site Hélios <http://helios.fltr.ucl.ac.be/>, Musagora <http://www.educnet.education.fr/musagora/default.htm> ou des sites académiques (Grenoble, Toulouse, Versailles, Clermont-Ferrand...) qui proposent des approches différentes : les ressources ne manquent pas et montrent la singulière vitalité et la force d'innovation de notre discipline.

La consultation nationale sur ces programmes, en mai dernier (nous tenons à remercier tous ceux qui ont répondu), souligne leur ambition. Que dirait-on de programmes qui en manqueraient ?

Ces programmes ne constituent pas un carcan et laissent au professeur la possibilité d'organiser son enseignement selon l'actualité culturelle ou le contexte local. Nous vous engageons à diversifier les approches, sans en rabattre sur les exigences linguistiques, ce qui est la meilleure garantie de l'intérêt porté aux langues anciennes.

IV – Le lycée - L'EAF

Conditions matérielles

Le principe de la mission unique pour l'EAF donne satisfaction à tous les enseignants, nous nous en réjouissons. Les problèmes qui perdurent, au-delà des situations individuelles, concernent les réunions de fin d'année dans les établissements : la seule solution réside dans leur anticipation, et, parfois, dans la cohésion des équipes disciplinaires ; l'enseignant moderne a de multiples tâches, et il ne peut, seul, les assumer toutes. Les décisions, prises à plusieurs, peuvent sans difficulté être portées par une personne unique : c'est un gain de temps dont chacun tire profit.

Les collègues ont généralement apprécié que leurs inspecteurs assistent aux diverses réunions d'harmonisation ; de notre côté nous entendons bien être présents à vos côtés, le plus possible, lors de la prochaine session.

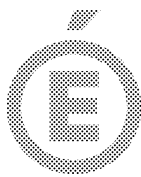
Elle devrait être organisée sensiblement de la même manière, avec, à la marge, quelques aménagements. Les enseignants agrégés de collège seront de nouveau sollicités, le principe de la mission unique est impossible sans eux, et comme l'an dernier nous faisons appel à tous les volontaires. Nous pouvons dire que, dans l'ensemble, peu d'enseignants de collège ont regretté cette expérience.

L'écrit

Dans un centre quelques correcteurs ont constaté que la réponse aux questions faisait baisser la moyenne d'un point ; cette situation peut être qualifiée de paradoxale puisque les questions ont initialement pour but d'éclairer les textes et de guider la réflexion, mais elle confirme les difficultés que représente la lecture des textes littéraires pour nos élèves. Sans doute faut-il insister encore davantage sur la nécessité de lire avec attention l'ensemble du corpus, et leur donner plusieurs fois dans l'année l'occasion de s'entraîner à cette lecture, qui demande du temps (car il en faut, d'abord pour la compréhension littérale et ensuite pour la perception des enjeux essentiels des textes).

La question des méthodes est souvent posée ; nous voudrions revenir sur quelques points. Dans la réponse aux questions, une introduction « académique » n'est pas nécessaire, et la présentation des textes est parfaitement inutile (et de surcroît une perte de temps) ; il suffit de reprendre, en une phrase, la question posée. Pour l'organisation de la réponse, le peu de temps dont disposent les élèves oblige à des solutions de compromis : ce qui est essentiel, c'est que les candidats soient capables de mettre les textes en relation les uns avec les autres (cette mise en relation constituant en elle-même une forme d'organisation) et qu'ils élayent leurs remarques de références précises aux textes.

Beaucoup d'entre vous s'interrogent sur le décalage entre la rigueur des méthodes données aux élèves pendant l'année et ce qui est accepté au bac. Cela ne doit pas surprendre : le cours de français n'a pas comme horizon unique l'épreuve de l'EAF et un enseignement vise toujours plus haut que les épreuves d'examen final, car il dote les esprits d'un bagage qui doit leur être utile pour leurs études futures, et surtout au-delà. En cours d'année, en situation d'enseignement, lorsque l'essentiel est atteint, à savoir la compréhension des textes et de leurs enjeux, on peut demander à l'élève de consacrer un peu de temps à des aspects plus formels. Il faut d'ailleurs oser graduer ses exigences en fonction de ce que chaque élève est capable de réaliser. Le jour de l'examen, en situation d'évaluation, on s'attachera surtout aux exigences fondamentales : formuler des idées directrices claires qui structurent le développement, dans l'introduction présenter le sujet (et / ou le texte) et indiquer les pistes de réflexion qui vont être suivies (et / ou la démarche suivie), conclure en formulant un point de vue ou une appréciation personnelle. Certaines exigences, auxquelles tout enseignant de lettres a sacrifié, (comme l'entrée en matière générale, l'art des transitions, l'élargissement final) qui restent légitimement exigibles aux concours de recrutement, sont secondaires pour des candidats de première générale ou technologique.



8/9

L'oral

La première question que vous posez est celle des manuels et des textes complémentaires. Dans l'académie, il a été décidé, il y a quelques années, que l'élève se présenterait avec des photocopies des textes du manuel ; cette décision, prise dans un contexte particulier et en raison de demandes réitérées d'enseignants, ne correspond plus à la situation actuelle, et pose aujourd'hui plus de problèmes qu'elle n'en résout. L'argument le plus convaincant fourni par nombre d'entre vous est que le manuel est un outil pédagogique intéressant pour faire progresser l'élève, et que l'en priver le jour de l'examen est contre-productif. Par conséquent, nous rétablissons, pour la présente année scolaire, l'usage du manuel à l'oral de l'EAF. Vous ferez le bilan de cette réintroduction lors des réunions d'harmonisation finales, et l'an prochain nous entérinerons, ou non, cette décision.

En revanche il faut nécessairement que les photocopies des extraits du manuel et des œuvres intégrales soient jointes au descriptif adressé aux examinateurs, afin qu'ils ne perdent pas de temps à chercher les textes et à déterminer leur longueur exacte.

Pour les textes complémentaires, le *B.O. du 16 janvier 2003* n'exige pas que les candidats les apportent, mais il ne les interdit pas non plus ; on peut donc conseiller aux élèves d'apporter les textes ou documents complémentaires auxquels ils pensent pouvoir se rapporter au cours de l'entretien.

Beaucoup d'entre vous se plaignent des descriptifs trop pauvres ou trop peu précis...Combien de textes en lecture analytique ? On peut avoir quelques points de repères (relatifs naturellement, car tous les textes ne présentent pas le même niveau de difficulté) : autour de 20 en série technologique, autour de 25 en ES et S, autour de 35 en L, sachant qu'il vaut mieux moins de textes, mais mieux compris. Il est impératif que le descriptif soit précis : l'objet d'étude ne saurait constituer le titre d'une séquence, il faut préciser la problématique posée et / ou l'axe d'étude suivi. Les références des œuvres complètes doivent être précises, mais « *Germinal* », édition x, page xx, de x à x », une telle présentation n'est guère éclairante ; pourquoi ne pas donner, en plus, un titre au passage, comme le font les manuels ? Ce sera plus confortable pour l'examineur, et sans doute aussi plus simple pour l'élève. Deux pratiques à proscrire, parce qu'elles mettent les collègues en difficulté : changer le descriptif une fois qu'il a été envoyé, laisser l'élève supprimer un texte « au choix » !

Enfin nous vous conseillons vivement de ne pas considérer ce descriptif comme une corvée, voire comme une ingérence intolérable dans votre classe, mais comme un outil pédagogique qui permet aux élèves de s'approprier une démarche intellectuelle, de comprendre la cohérence de ce qu'on leur enseigne, et le bien-fondé de ce qui leur est demandé le jour de l'examen.

Terminale langues et cultures de l'Antiquité

Les épreuves du bac, à l'écrit comme à l'oral, montrent la fragilité des élèves dans l'exercice de la traduction ; c'est un constat maintes fois renouvelé depuis plusieurs années. Les raisons en sont multiples et chacun convient qu'il n'est pas possible de demander aux latinistes et hellénistes d'aujourd'hui ce qui fut exigé de leurs aînés, dans un contexte bien différent. Cependant on peut raisonnablement attendre qu'à la sortie du lycée, en latin comme en grec, les structures syntaxiques les plus fréquentes, les formes les plus courantes et le vocabulaire de base soient acquis.

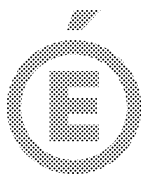
La dernière réforme de l'épreuve, qui entre en vigueur à la session 2010, devrait apporter une solution, grâce à l'étude d'une œuvre intégrale. Nos collègues linguistes, qui proposent une œuvre intégrale en Terminale, ont observé que la fréquentation régulière d'un même auteur amenait de notables progrès dans la maîtrise de la langue. Nous vous invitons donc à accorder une place de choix à l'œuvre intégrale dans votre programme annuel : la lecture suivie d'une œuvre, grâce à la pratique du « petit latin » ou du « petit grec », favorise l'appropriation des structures grammaticales et du lexique, développe l'autonomie de l'élève, qui peut prendre appui sur ce qu'il sait déjà pour se lancer dans la lecture personnelle d'un passage inconnu ; elle est aussi une manière d'éviter la dispersion dans les apprentissages.

Les stages proposés cette année tiennent compte de cette évolution importante. Une journée de formation sera consacrée à *Œdipe-Roi* et à *l'Art d'aimer* : comme c'est déjà le cas pour le programme de littérature, elle favorisera aussi les échanges entre vous. Un autre stage, destiné autant au lycée qu'au collège, portera sur la lecture suivie d'œuvres intégrales en langues anciennes : ce sera là l'occasion de réfléchir à la manière de développer chez nos élèves des compétences de lecteur.

Pour l'oral facultatif, il est essentiel d'uniformiser les pratiques : nous vous demandons de proposer des textes sans traduction, avec, éventuellement, des notes en nombre raisonnable qui éclairaient les points délicats, afin d'éviter que les élèves, par peur de l'échec, ne se réfugient dans la seule mémorisation ; cette exigence de l'examen détermine en amont la formation : il faut, tout au long du cursus scolaire et non seulement en terminale, les entraîner à la pratique régulière de la lecture des textes sans traduction, pour qu'ils aient confiance en leur capacité à raisonner pour traduire.

L'examineur doit proposer « le bonus » ; il est donc essentiel de préparer tout au long de l'année les élèves à cet exercice qui témoigne de leur capacité d'autonomie.

Certains d'entre vous souhaitent avoir connaissance des listes et des textes avant les épreuves : cet aménagement peut être mis en place, à moindre coût (les services rectoraux des examens sont trop surchargés, comme les établissements, pour gérer cela) : il suffira que vous communiquiez entre vous avant les épreuves, sous l'égide du collègue coordonnateur (c'est d'ailleurs ce qui s'est fait dans certains centres) ; le mél est l'outil le plus commode, et l'usage de l'adresse académique s'avère indispensable.



9/9

BTS

Comme l'an passé, nous accompagnons la rénovation de certains BTS (Assistant de manager, Commerce international), avec nos collègues d'Ecogestion et de langues, dans le cadre des formations interdisciplinaires sur le thème de l'interculturalité.

Pour ce qui est plus précisément de notre discipline et de l'épreuve de Culture générale et d'expression française, désormais bien installée, des formations sont proposées au PAF (Plan académique de formation), centrées sur le nouveau programme thématique annuel et sa méthodologie, avec pour objectif très concret de prendre davantage en compte l'hétérogénéité de nos étudiants.

Yaël Briswalter,

Guy Cherqui

Michel Gomez,

Mireille Laurent,

Simone Lopez